

# 15850/24 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 03 décembre 2024

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 03 décembre 2024

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL mettant en oeuvre la décision 2014/450/PESC  
concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Soudan

E 19291



**Ce document est disponible auprès du  
secrétariat de la commission des Affaires  
européennes.**